

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20130214-2013_B041-DE
Date de télétransmission : 18/02/2013
Date de réception préfecture : 18/02/2013



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 14 FEVRIER 2013
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2013_B041

OBJET : Enseignement supérieur et recherche - Aides aux Organismes Publics - Subventions exceptionnelles de Fonctionnement

Le 14 février 2013, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 8 février 2013, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS-MASINI Maryse, président - ALBERT Guy, vice-président, Jouques - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau - BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - BURLE Christian, vice-président, Peynier - CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset - CHARDON Robert, vice-président, Venelles - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet - DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren - FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence - GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil - LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil - MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès - MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles - MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air - PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIERRON Lilliane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence - SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence - TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence - VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(e)s avec pouvoir :

AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau, donne pouvoir à SLISSA Monique - BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PIERRON Lilliane - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DELOCHE Gérard - PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SUSINI Jules - SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air, donne pouvoir à PERRIN Jean-Claude

Excusé(e)s :

BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis - PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance

Monsieur Christian LOUIT donne lecture du rapport ci-joint.

BUREAU DU 14 FÉVRIER 2013

Rapporteur : Christian LOUIT

Thématique : Développement économique et emploi / Enseignement supérieur et recherche

Objet : Aides aux Organismes Publics – Subventions Exceptionnelles de Fonctionnement.

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Au titre de ses missions de valorisation de l'Enseignement Supérieur et Recherche et du soutien aux organismes publics d'État, la Communauté du Pays d'Aix apporte des aides financières exceptionnelles en fonctionnement à l'organisation d'évènements. Le présent rapport vous soumet trois projets programmés en 2013 pour un montant total de 21 000 €.

Exposé des motifs :

Un des axes prioritaires du partenariat avec l'État, engagé depuis 2006, porte sur la valorisation du travail des équipes universitaires et de recherche dans le cadre de congrès, colloques, rencontres analogues et autres évènements.

Ces manifestations universitaires, compte tenu de leur notoriété scientifique, de leur caractère innovant sur le Pays d'Aix, entraînent des frais exceptionnels aux organisateurs (organismes publics d'État et d'Enseignement Supérieur et Recherche) qui justifient une aide financière de la Communauté du Pays d'Aix.

Aussi, il vous est proposé de valider le soutien financier aux manifestations suivantes, tableau détaillé en annexe, avec une incidence financière totale de 21 000 €, comme suit :

Au profit de l'Université d'Aix-Marseille :

- **15 000 €** pour l'aide à l'organisation de la manifestation aixoise « *1^{er} salon des Masters* », le 28 mars 2013, organisée par le SUIO, Service Universitaire d'Insertion et d'Orientation
- **3 000 €** pour l'aide à l'organisation du congrès international « *aménager les métropoles : quelles réponses des urbanistes ?* », du 26 au 30 mai 2013, organisé par l'IUAR, Institut d'Urbanisme et d'Aménagement Régional, et le LIEU, Laboratoire Interdisciplinaire En Urbanisme

Au profit de l'Institut national de Recherche en Sciences et Techniques pour l'Environnement et l'Agriculture, IRSTEA

- **3 000 €** pour l'aide à l'organisation de l'atelier international de recherche sur le risque incendie « *vulnérabilités anthropiques des interfaces rural-urbain à l'incendie des forêts* », du 1^{er} au 3 octobre 2013, organisée par l'unité de recherche Echosystèmes Méditerranéens et Risques

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5210-1, L. 5211-10 et L.1611-4 et suivants ;

VU le décret n° 2011_1010 du 24 août 2011 portant création de l'Université d'Aix-Marseille, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, regroupant les universités Aix-Marseille I, Aix-Marseille II et Aix-Marseille III ;

VU l'arrêté préfectoral du 13 juillet 2005 portant modification des statuts de la Communauté du Pays d'Aix, de l'article 3 compétences facultatives pour les actions et opérations de soutien au développement de l'Enseignement Supérieur et Recherche ;

VU la délibération n° 2004_A002 du Conseil communautaire du 6 février 2004 définissant les principes d'intervention de la CPA en matière d'Enseignement Supérieur et Recherche ;

VU la délibération n° 2004_A200 du Conseil communautaire du 16 juillet 2004 précisant la politique et axes communautaires d'intervention relatifs à l'Enseignement Supérieur et Recherche ;

VU la délibération n° 2005_A236 du Conseil communautaire du 14 octobre 2005 autorisant la convention de partenariat avec le Rectorat d'Aix-Marseille et la convention signée le 18 janvier 2006 ;

VU la délibération n° 2009_A143 du Conseil communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment d'approuver des subventions, et le cas échéant, des conventions d'objectifs associées d'un montant n'excédant pas 150 000 € ;

VU la délibération n° 2010_A101 du Conseil communautaire du 24 juin 2010 autorisant la convention cadre de partenariat avec l'Université Paul Cézanne et la convention signée le 6 mai 2011 ;

VU l'avis de la Commission Développement Économique, de l'Insertion et de l'Emploi en date du 6 février 2013 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le principe d'un soutien financier exceptionnel aux organismes publics d'Enseignement Supérieur et Recherche pour l'aide à l'organisation de manifestations évènementielles précitées ;
- **ATTRIBUER** les subventions exceptionnelles pour l'aide à l'organisation de manifestations, tableau détaillé ci-après, pour un montant total de 21 000 €, comme suit :
 - 18 000 €** au profit de l'Agence Comptable AMU
 - 3 000 €** au profit de l'Agence Comptable de l'IRSTEA
- **IMPUTER** la dépense totale en résultant au budget général de la Communauté du Pays d'Aix, dans le principe de l'annualité budgétaire, exercice 2013 qui présente les disponibilités nécessaires, soit la somme totale de 21 000 €, imputation 23-65738 pour les évènements précités, tableaux détaillés en annexe ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer tout document afférant à l'exécution de la présente délibération.

ANNEXE TABLEAUX DÉTAILLÉS

au profit de l'Agence Comptable AMU, Université d'Aix-Marseille						
organismes	manifestations	dates en 2013	subventions N-1 et N-2	subventions demandées	budgets prévisionnels	propositions Bureau du 14 février 2013
SUIO, Service Universitaire d'Insertion et d'Orientation	manifestation aixoise « 1 ^{er} salon des Masters », au Pasino d'Aix	le 28 mars		15 000 €	57 244 €	15 000 €
IUAR, Institut d'Urbanisme et d'Aménagement Régional, LIEU, Laboratoire Interdisciplinaire En Urbanisme	congrès international « <i>aménager les métropoles : quelles réponses des urbanistes ?</i> », sur le site du 3 avenue R. Schuman	du 26 au 29 mai	N-2 : 3 000 €	4 000 €	40 000 €	3 000 €
TOTAL UNIVERSITÉ D'AIX-MARSEILLE : 18 000 €						

au profit de l'Agence Comptable de l'IRSTEA, Institut national de Recherche en Sciences et Techniques pour l'Environnement et l'Agriculture						
organisateur	manifestation	dates en 2013	subventions N-1 et N-2	subvention demandée	budget prévisionnel	proposition Bureau du 14 février 2013
Unité de recherche Ecosystèmes Méditerranéens et Risques	atelier international de recherche sur le risque incendie « <i>vulnérabilités anthropiques des interfaces rural-urbain à l'incendie des forêts</i> », sur le site de l'Arbois	du 1 ^{er} au 3 octobre	N-1 : 3 000 €	3 500 €	17 000 €	3 000 €
TOTAL IRSTEA : 3 000 €						

OBJET : Enseignement supérieur et recherche - Aides aux Organismes Publics - Subventions exceptionnelles de Fonctionnement

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



15 FEV. 2013

A large, fluid handwritten signature in black ink, written over the official seal and extending across the page.